

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES
A TITRE ACCESSOIRE**

AGENTS A TEMPS COMPLET OU A TEMPS PARTIEL

Décret 2020-69 du 30 janvier 2020

DSDEN 34
DSDEN 30
DSDEN 11
DSDEN 48
DSDEN 66

NOM – PRENOM :

CORPS / GRADE : DISCIPLINE (pour les enseignants) :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

TELEPHONE : ADRESSE ELECTRONIQUE :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE :

ETABLISSEMENT /SERVICE :

Fonctions exercées :

Exercez-vous ces fonctions : à temps complet à temps partiel (quotité :)

Position administrative pendant la période de cumul :

- activité congé parental
 congé de formation professionnelle autres (préciser) :

PROJET DE CUMUL AVEC UNE ACTIVITE ACCESSOIRE :

ATTENTION : la demande d'autorisation doit être préalable à la date de début de l'activité.

A – DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ENVISAGEE :

Préciser s'il s'agit :

d'une activité publique

Nom et adresse de l'établissement : (préciser si Etat, collectivités territoriales, organisme public....) :

.....
.....

d'une activité privée

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Nature de l'activité accessoire :

Situation dans l'activité accessoire (contractuel, vacataire...) :

Temps de travail consacré à cette activité (nombre d'heures hebdomadaires /annuelles) :

Période à prendre en compte pour cette activité : du au

Modalités de rémunération de l'activité :

Forme de la rémunération : Traitement (préciser l'indice) – Indemnités – Honoraires – Vacations (préciser le taux horaire) – Autre forme (préciser) :

Montant annuel de la rémunération :

Conditions de réalisation de l'activité (préciser les jours et horaires de l'activité) :

B – AUTRES ACTIVITES ACCESSOIRES AU TITRE DE CETTE PRESENTE ANNEE SCOLAIRE :

Avez-vous déjà eu des autorisations de cumul d'activités au titre de cette présente année scolaire ?

- Oui Non

En cas de réponse positive, veuillez décrire précisément ces activités (nature de l'activité, caractère public ou privé, durée, périodicité et horaires, montant de la rémunération...) :

.....

.....

.....

- Je prends note qu'en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, je devrais formuler une nouvelle demande d'autorisation.
- Je prends note que l'autorisation n'est pas définitive et que l'administration peut, à tout moment, s'opposer à l'exercice ou à la poursuite d'une activité qui a été autorisée si :
 - l'activité autorisée perd son caractère accessoire,
 - l'activité porte atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service,
 - les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées.
- Je certifie avoir pris connaissance des dispositions du décret n° 2017-105 du 27/01/ 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique

Fait à le

Signature du demandeur :

AVIS ET VISA DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE CIRCONSCRIPTION

Favorable

Défavorable

Motif(s) avis défavorable :

Fait à le

Signature :

DECISION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Autorisation accordée

Autorisation refusée

Motif(s) refus :

Fait à Montpellier, le

Signature :

La présente décision ne vaut que pour l'année scolaire en cours et doit donner lieu à renouvellement annuel.

Demande à transmettre :

- **Pour les personnels enseignants du premier degré du département de l'Hérault :**
Service des personnels enseignants 1^{er} degré de l'Hérault (SPE34)
Mel : ce.recspe34@ac-montpellier.fr - Tél secrétariat : 04.67.91.52.71
- **Pour les personnels enseignants du premier degré du département du Gard**
Division des ressources humaines 1^{er} degré du Gard (DRH30)
Mel : ce.ia30srh@ac-montpellier.fr- Tél secrétariat : 04.66.62.86.06
- **Pour les personnels enseignants du premier degré du département de l'Aude :**
Division des personnels enseignants 1^{er} degré de l'Aude (DIPER11)
Mel : diper11@ac-montpellier.fr – Téléphone : 04.68.11.57.84
- **Pour les personnels enseignants du premier degré du département de la Lozère :**
Division des ressources humaines et des emplois du 1^{er} degré de la Lozère (DRHE48)
Mel : ce.ia48drh@ac-montpellier.fr – Tél secrétariat : 04.66.49.51.13 /51.26
- **Pour les personnels enseignants du premier degré du département des Pyrénées Orientales :**
Direction des ressources humaines et des emplois du 1^{er} degré des Pyrénées Orientales (DRHE66)
Mel : ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr – Téléphone : 04 68 66 28 62